

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

## SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 2083 à 2092

présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article n'apporte rien de plus que le congé sabbatique tel que les salariés peuvent actuellement le mobiliser. Les dispositions qu'il porte sont même moins protectrices pour le salarié. C'est pourquoi les auteurs de cet amendement en demandent la suppression.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	2083	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	2084	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	2085	de	M.	François ASENSI
Adt n°	2086	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	2087	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	2088	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	2089	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	2090	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	2091	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	2092	de	M.	André CHASSAIGNE